



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 10 décembre 2013, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Robert, Président.**

Monsieur le Président Jean-Marc Robert ouvre cette séance ordinaire du mardi 10 décembre 2013 en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil général. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 19 Conseillers généraux.

Absents excusés

Yvan Monard
Nicolas Jean-Mairet
Alain Benoit
Gaëlle Kammer
Flavia Maire
Gaël Maire

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Jean-Marc Robert constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2013,
2. Budget de l'exercice 2014,
3. Demande d'un crédit de fr. 37'000.- permettant de réorganiser le deuxième étage de Grande rue 45 (1^{ère} phase),
4. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de Mme Jeannine Robert-Charrue),
5. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de Mme Nancy Kaenel Rossel),
6. Nomination d'un membre au bureau du Conseil général (en remplacement de Mme Nancy Kaenel Rossel).

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2013

Monsieur le Président Jean-Marc Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Budget de l'exercice 2014

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charges de fr. 396'680.-.

Monsieur Yvan Botteron demande des informations concernant l'avenir du corps des sapeurs-pompiers de notre Vallée.

Sans avoir les chiffres exacts sous les yeux, **Monsieur Didier Barth** donne quelques informations. Les pompiers ont réussi cette année à avoir 14 nouvelles recrues au travers du recrutement extraordinaire effectué car le recrutement ordinaire ne suffisait plus à renouveler le corps et les pompiers arrivaient nettement en-dessous des exigences minimum en cas d'intervention. Pour ce recrutement extraordinaire, tous les gens de moins de 30 ans et qui étaient en âge de pouvoir fonctionner aux pompiers ont été recrutés. Cela a permis de récolter une dizaine de personnes environ, puis 4 à 5 personnes lors du recrutement ordinaire. Cela ne veut pas dire que l'effectif est augmenté de 15, car il y en a plusieurs qui sont partis. L'effectif du corps de la Vallée reste encore critique, surtout en journée. En effet, peu de pompiers travaillent sur place durant la journée et c'est pour ça que les gens qui travaillent sur place sont ciblés car il faut vraiment du monde qui reste la journée sur place. Globalement, la courbe est en train de s'inverser, mais il ne faut pas relâcher l'effort pour arriver à maintenir les délais d'intervention et les quantités de personnes qui sont exigées par la nouvelle loi.

Monsieur Didier Barth ajoute qu'au 1^{er} janvier 2014, normalement, la nouvelle loi entre en vigueur. Le règlement d'application est encore en consultation (comme souvent, il y a un petit peu de retard). De ce fait, même si la nouvelle loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014, la réorganisation ne se fera pas tout de suite. Courant 2014, le pilotage du corps des sapeurs-pompiers de la Vallée devrait passer des trois communes à une plus grande entité sur toutes les Montagnes neuchâteloises. Il a encore été tenu compte du budget actuel pour l'année 2014 car les changements devraient être effectifs en 2015. Au niveau du fonctionnement, cela ne changera pas grand chose, puisque chaque commune aura un représentant dans ce comité de pilotage. Au niveau financier, selon les premières informations, cela devrait être neutre pour Les Ponts-de-Martel. En effet, le total des coûts des pompiers s'élève à fr. 80'000.- actuellement, ce qui correspond aux coûts futurs estimés par l'ECAP une fois la réorganisation effectuée. Pour d'autres communes, c'est un peu plus compliqué car il y a quelques mécanismes de calcul des coûts qui changent, ce qui peut passablement augmenter leur quote-part. Ce seront des choses qui devront être discutées dans ce comité durant 2014. Les pompiers sont, de ce fait, dans une phase d'incertitude et de transition.

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 174'560.-.

Concernant la police, **Monsieur Didier Barth** relève qu'aucun agent de police n'est présent ce soir, alors qu'il aurait encore dû être là ce soir, car c'est la dernière fois qu'il aurait pu officiellement fonctionner. Il a malheureusement été accidenté. Selon la nouvelle loi sur les polices, dès l'année prochaine, la commune des Ponts-de-Martel n'a plus de police locale et quelqu'un devra prendre l'habitude de fermer la porte ! Au niveau du budget, le Conseil communal a pu garder le budget qu'il avait mis l'année passée au niveau de la police, malgré l'augmentation que le Conseil communal aura au niveau des interventions. Cela est dû en grande partie par la collaboration avec le Service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP) qui est beaucoup plus avantageuse au niveau du coût à l'heure. Le Conseil communal essaye alors de confier au SDP toutes les tâches simples, style circulation, contrôle des véhicules stationnés, ... ce qui permet de maintenir le budget de l'année passée pour un plus grand nombre de tâches.

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'459'200.-.

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 179'850.-.

4. Santé : excédent de charges de fr. 32'700.-.

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 702'150.-.

6. Trafic : excédent de charges de fr. 420'150.-.

Monsieur Didier Barth souhaite donner quelques nouvelles par rapport au cheminement piétonnier le long de la Grande rue et plus spécialement la création d'un trottoir que le Conseil communal étudie. Un bureau d'ingénieurs a effectué une étude de faisabilité qui a montré qu'il était possible de prolonger le trottoir dans la zone la plus dangereuse. Les coûts se monteraient à peu près à fr. 300'000.-, sans compter les frais de mutations au niveau des terrains et des choses comme ça. Monsieur Didier Barth a présenté ce projet à la Commission trafic et sécurité et le Conseil communal est allé discuter avec les deux propriétaires les plus concernés par le projet. Un des propriétaires est très ouvert à cette création de trottoir et l'autre est malheureusement très fermé. Le Conseil communal en est là pour le moment et doit continuer d'investiguer maintenant avec les ponts et chaussées pour voir quels sont les moyens coercitifs qu'il est possible de mettre en place pour continuer ce dossier d'ici le début de l'année prochaine. Le Conseil communal saura alors les moyens légaux qu'il a à disposition pour pouvoir avancer dans ce dossier.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 46'420.-.

Monsieur Jean-Maurice Calame souhaite donner quelques informations concernant l'engagement de requérants d'asile au village. En effet, le Conseil communal a été contacté au mois de mai par le service cantonal des réfugiés pour éventuellement prendre des personnes dans le cadre d'un travail d'utilité publique. Ce travail ne doit pas entrer en concurrence avec des entreprises locales et l'idée venait de Monsieur Thierry Grosjean qui, suite aux événements de Perreux, avait décidé d'occuper les requérants sur une base volontaire, car ils sont complètement désœuvrés. Suite à cette entrevue, le Conseil communal a décidé de prendre deux personnes deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi. Comme tâches, ils ont eu l'entretien des composts et la réfection intégrale de la barrière du cimetière sur 230 mètres (décapage et peinture). Ils ont aussi été occupés accessoirement au collège et au Centre polyvalent du Bugnon. Cette initiative a d'abord été mal prise par les employés communaux, mais avec le temps, la situation s'est retournée et le Conseil communal est satisfait de l'expérience qu'il a faite. Trois requérants ont déjà travaillé aux Ponts-de-Martel. Un a retrouvé du travail et est de ce fait sorti du circuit. Un autre a eu le droit d'asile et ne peut de ce fait plus exercer. Encore un travail pour la commune, mais qu'un jour par semaine et essentiellement au Centre polyvalent du Bugnon vu qu'il y a des manques d'effectifs suite à l'accident de Pierre-Alain Kehrli. Globalement, le Conseil communal a été satisfait du travail qui a été fait. Le Conseil communal n'a pas rencontré de gros problèmes avec ces gens, il fera le point l'année prochaine pour savoir s'il continue cette expérience. Le Conseil communal n'a pas du tout communiqué à propos de ces requérants d'asile et a eu pas mal de gens qui se sont demandés ce que ces gens faisaient en tenue de protection civile dans le village. Au niveau du coût, ces gens coûtent à la commune fr. 30.- par jour + fr. 10.- de repas.

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 70'200.-.

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 3'292'600.-.

Monsieur Cédric Schwab indique qu'en élaborant le budget 2014, le Conseil communal a continué sur la même ligne que les années précédentes, c'est à dire diminuer la dette communale tout en entretenant les infrastructures. Concernant le projet d'harmonisation des clés de répartition des impôts, le Grand Conseil l'a approuvé la semaine dernière. Comme mentionné dans le rapport qui a été adressé au Conseil général, cette nouvelle clé de répartition des recettes

fiscales a une incidence positive sur notre commune, mais pas autant que ce qui a été présenté dans le rapport, étant donné que ces mesures ne seront pas toutes mises en place en 2014. Monsieur Cédric Schwab propose au Conseil général d'accepter le budget tel qu'il a été présenté car le Conseil communal n'est, à l'heure actuelle, pas en possession de nouveaux chiffres concernant ces nouvelles recettes fiscales. Monsieur Cédric Schwab regrette que le Conseil communal doive chaque année établir son budget avant que les décisions soient prises au Grand Conseil. En effet, le budget a été établi au plus près des chiffres connus mais une semaine avant que le Conseil communal présente le budget au Conseil général, d'importantes modifications sont décidées par le Grand Conseil.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, la **récapitulation des comptes de fonctionnement** et la **récapitulation des comptes par nature**, sont parcourus sans susciter de remarque.

Lors du passage en revue des **investissements du patrimoine administratif**, **Monsieur Yvan Botteron** s'aperçoit que le trottoir du haut de la Grande rue est au budget 2014. Il se demande si le dossier est suffisamment avancé pour qu'il soit prévu en 2014 ou est-ce qu'au vu des incertitudes concernant les propriétaires, le projet ne sera pas déplacé physiquement ce qui provoquerait de nouvelles études et un investissement plutôt en 2015 ou 2016.

Monsieur Didier Barth indique que les intentions sont d'aller le plus vite possible mais le Conseil communal verra ce qui est possible. Monsieur Didier Barth rappelle que ces investissements sont des prévisions qui de toute façon repasseront devant le Conseil général si elles se concrétisent. Le Conseil communal espère encore pouvoir lancer ce projet en 2014 mais plus les mois passent, moins le Conseil communal y croit.

Monsieur Yvan Botteron aimerait des précisions concernant les fr. 65'000.- prévus pour adhérer à l'association NeuchEole.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que NeuchEole est une association qui regroupe des communes qui souhaitent, devant la mode des éoliennes, être acteur de ce qui va se décider sur les territoires. Il s'agit d'investir dans un capital pour avoir un droit de regard public dans les sociétés qui ont envie d'établir des éoliennes. Cette association a été fondée par les villes (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Travers) qui ont proposé d'élargir à d'autres communes et se sont approchées du Conseil communal pour savoir s'il serait d'accord d'adhérer. Le montant de fr. 65'000.- est une proportion en fonction du nombre d'habitants. Le Conseil communal a bien reçu cette délégation et a réfléchi, mais le Conseil communal attend, pour l'instant, de voir ce que la votation qui aura lieu l'année prochaine sur le parc éolien neuchâtelois va donner. Monsieur Jean-Maurice Calame précise encore que la décision d'adhérer ou non à NeuchEole appartiendra au Conseil général. Cette adhésion servirait à avoir un contrôle de ce qui se passe au niveau des études par exemple. S'il y avait par exemple des éoliennes à la commune de Rochefort, elles seraient visibles depuis Les Ponts-de-Martel. Ainsi, nous aurions les inconvénients sans avoir de retour. Le Conseil communal trouvait bien d'avoir des conseils d'une telle association.

Lors du passage en revue de la **récapitulation des investissements du patrimoine administratif**, **Monsieur Cédric Schwab** informe le Conseil général qu'un échéancier des investissements a été inclus dans le fascicule du budget 2014. Cela fait suite à la motion déposée par le groupe PLR concernant la planification des investissements futurs. Il précise que si le Conseil général accepte ce budget, il n'acceptera bien entendu pas les investissements listés dans ce tableau. Cet échéancier fera désormais partie du fascicule lié au budget, chaque année.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Yvan Botteron** confirme qu'en acceptant le budget, le Conseil général ne va pas accepter le contenu intégral de cet échéancier. Monsieur Yvan Botteron

remercie le Conseil communal d'avoir pris le temps de répondre à l'interpellation du groupe PLR et de lister un certain nombre d'investissements, ce qui donne une vision assez complète de la prochaine législature et le groupe PLR est satisfait de la réponse du Conseil communal à ce niveau-là. Pour ce qui est des détails, Monsieur Yvan Botteron ne peut malgré tout pas s'empêcher de faire quelques totaux et quelques divisions et de constater que pour les années 1 et 2, il y aurait environ fr. 700'000.- par année d'investissements et les années 3, 4, 5 et 6, à peu près à fr. 400'000.- par année. Monsieur Yvan Botteron a l'impression qu'il y a beaucoup de choses et a envie de dire au Conseil communal qu'il sait où veut aller le Conseil communal mais il faut tout de même qu'il fasse attention aux montants des investissements qui sont, dans un certain nombre de cas, particulièrement conséquents. Monsieur Yvan Botteron se réjouit de voir des gros montants au titre du développement touristique et peut-être que le Conseil communal prononcera quelques mots à ce sujet toute à l'heure, mais sachons tout de même raison gardée, tout en restant modestes mais pas insensibles non plus aux besoins de la commune.

Puis les **investissements du patrimoine financier** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** donne la parole à Monsieur Vincent Robert, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur Cédric Schwab revient sur l'intervention de Monsieur Yvan Botteron concernant le développement touristique. Il précise qu'il s'agit d'une intention du Conseil communal qui n'a pas été détaillée dans le rapport du Conseil communal au Conseil général afin que cela ne paraisse pas dans la presse. En fait, le propriétaire de l'hôtel du Cerf souhaiterait vendre son bâtiment et la Fondation de la tourbière aimerait y créer un musée national de la tourbe. De ce fait, la Fondation de la tourbière s'est approchée du Conseil communal pour s'avoir s'il était intéressé à participer à la création d'une société coopérative afin de racheter ce bâtiment et créer ce musée. Le Conseil communal est d'avis que la commune se doit de s'investir dans ce projet d'un point de vue développement touristique. En effet, la commune est pauvre en chambre d'hôtel puisqu'elle n'en a pas. La création d'un musée de la tourbe serait un plus pour le tourisme de la région. Le Conseil communal réfléchit actuellement à ce projet et en reparlera au Conseil général lorsqu'il aura du concret.

Monsieur le Président Jean-Marc Robert demande au directeur des finances de dire quelques mots à propos de l'excédent de revenus prévu.

Monsieur Cédric Schwab indique que si ce qui avait été prévu aurait été accepté dans sa totalité par le Grand Conseil, l'excédent de revenus serait de fr. 250'000.- environ. A l'heure actuelle, il est impossible d'évaluer le futur excédent de revenu en 2014, mais il est clair que cela sera moins que fr. 250'000.-.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Yvan Botteron** remercie le Conseil communal pour ce budget. Il sait bien que c'est un exercice extrêmement compliqué et surtout incertain, presque comme d'habitude. Pour information, les députés sont en train de réfléchir à avancer éventuellement la séance du Grand Conseil liée au budget, ce qui laisserait 2 à 3 semaines aux communes pour adapter leur budget et avoir des chiffres plus précis. Monsieur Yvan Botteron comprend que le Conseil communal puisse présenter un budget incertain, mais ce n'est pas de sa faute et il n'en sera pas blâmé. Le groupe PLR ne se réjouit pas d'un déficit d'environ fr. 50'000.- et demande de faire attention aux envies et de rester modeste, même si le mécanisme lié aux personnes morales devait faire basculer le budget communal dans des chiffres positifs. Il s'agit pour le Conseil communal de rester modeste, car la dette est relativement élevée et les investissements sont à amortir. Le groupe PLR partage également les inquiétudes de la Commission financière, notamment au niveau des régionalisations, des rapprochements et de fusions où on délègue une

partie de nos tâches, parfois contraints par les lois cantonales. Nous perdons alors le contrôle car souvent les règlements d'entente sont :

Article 1 : la ville décide.

Article 2 : les communes payent.

On l'a constaté avec l'Etat civil et la Ville du Locle, on le constate aussi un petit peu avec le guichet social et la Ville de La Chaux-de-Fonds, où les gens qui partent à la retraite sont remplacés et il est engagé encore des personnes en plus, puis on distille les coûts de cette manière-là. Le groupe PLR souhaite que le Conseil communal soit attentif à l'inquiétude du groupe PLR vis à vis de ça et éventuellement qu'il l'a répercute plus loin, si cela devait se faire. Monsieur Yvan Botteron a encore entendu tout à l'heure le chef des pompiers parler de rapprochement au niveau régional, comme l'exige la loi, mais c'est une certaine inquiétude à nouveau de voir la perte d'emprise sur les coûts. A titre personnel, Monsieur Yvan Botteron est inquiet face aux fusions de communes où finalement la tendance est la même en gros : plus l'entité est grande, plus elle s'éloigne de l'utilisateur final et moins on s'inquiète des coûts. C'est un peu pour ça que le dicton anglais « small is beautiful » (ce qui est petit est joli) a toute sa valeur et il est véritablement important qu'on puisse malgré tout garder une certaine proximité avec les citoyens, parce que ça laisse aussi un meilleur contrôle sur les coûts et la qualité de ce qu'on peut offrir comme prestations en tant que commune. Ceci dit, Monsieur Yvan Botteron remercie le Conseil communal au nom du groupe PLR qui va accepter ce budget tout en gardant l'œil attentif sur les investissements à venir et sur les possibles excédents de recettes.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Liese-Marieke Richard** remercie le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour ses prévisions et les encourage à continuer de maintenir au mieux le budget sans oublier de faire les investissements nécessaires. Le Parti Socialiste et Libre va ainsi accepter ce budget.

Au niveau des pompiers, **Monsieur Didier Barth** précise que le budget du SIS pour 2014 est inférieur au budget 2013. Donc on voit qu'il y a quand-même de temps en temps des organismes qui arrivent à faire des efforts.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

Monsieur Cédric Schwab remercie le Conseil général pour la confiance accordée au Conseil communal qui mettra tout en œuvre pour respecter au plus près ce budget 2014 afin de maintenir les finances communales saines dans les années à venir.

3. Demande d'un crédit de fr. 37'000.- permettant de réorganiser le deuxième étage de Grande rue 45 (1^{ère} phase)

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Vincent Robert indique que le groupe PDI soutient cette idée du Conseil communal et trouve très judicieux de regrouper des appartements afin de faire des choses qui sont plus dans l'ère du temps, plutôt que de garder des petits appartements qui ne sont plus du tout à la mode et difficilement louables. Sans rentrer dans le détail des chiffres, le groupe PDI est tout à fait pour moderniser notre parc d'appartements pour les mettre au mieux de ce qui est demandé sur le marché.

Madame Lise-Marieke Richard indique que le Parti Socialiste et Libre estime qu'il est nécessaire de rénover ces appartements et de le faire au mieux comme proposé. Cependant, au vue de la demande actuelle, le Parti Socialiste et Libre se demandait s'il ne serait pas préférable de proposer quelque chose de plus ouvert, c'est à dire de penser plutôt à une cuisine et un salon ouverts, plutôt que de faire un couloir avec des pièces de tous les côtés, ce qui n'est plus demandé actuellement. Hormis cela, le Parti Socialiste et Libre va accepter cette nouvelle demande de crédit.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud annonce que le groupe PLR va également accepter cet arrêté, mais aimerait, dans la mesure du possible, que le responsable du dicastère concerné rende attentif les maîtres d'état dans les dépassements de devis, qui ont malheureusement été réguliers dans les dernières réfections. Il s'agirait de leur demander un peu plus de rigueur à ce niveau-là.

Concernant la demande du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Didier Barth** l'estime réalisable et indique que le Conseil général sera à nouveau plébiscité lorsque l'autre appartement (partie bleue) se libérera. Il serait imaginable d'inverser le WC douche et la cuisine pour faire un living avec la cuisine. Bien sûr, pour l'appartement en bleu, ce n'est plus possible puisque la cuisine a été refaite il n'y a même pas une année.

Concernant les dépassements de budgets, Monsieur Didier Barth pense qu'il s'agit effectivement d'être attentif à cela, mais il s'agissait plus d'oublis lors de l'établissement du budget présenté que des dépassements de devis. Il y avait, entre autres, des points relatifs à l'électricité qui n'avaient pas été mis au budget. Dans le cas présent, Monsieur Didier Barth a essayé de tenir compte de tout et espère que les budgets seront tenus cette fois, ce qui est toujours difficile en rénovation, puisqu'il y a toujours des surprises.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

4. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de Mme Jeannine Robert-Charrue)

Monsieur Vincent Robert indique qu'il avait déjà proposé, lors de la dernière séance du Conseil général, que Monsieur Loïc Perrin reprenne la place de Madame Jeannine Robert au sein du Conseil général et au sein de la Commission trafic et sécurité.

Le nombre des membres à élire étant égal à celui des propositions présentées, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** déclare cette élection tacite.

5. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de Mme Nancy Kaenel Rossel)

Madame Sylvianne Barth propose Madame Judith Jean-Baptiste pour la reprise de cette place vacante.

Le nombre des membres à élire étant égal à celui des propositions présentées, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** déclare cette élection tacite.

